

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 25 mars 2021

Compte-rendu affiché le 30 mars 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : 19
mars 2021

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Céline MAROLLEAU

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

David HORNUS, Etienne FILLOT, Jean-Christian DARNE

Pouvoirs :

David HORNUS à Céline MAROLLEAU, Etienne FILLOT à Stéphane GONZALEZ, Jean-Christian DARNE à Philippe MASSON,

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

BUDGET PRIMITIF 2021

Délibération : 03.2021.029

Transmis en préfecture le :
30 mars 2021

RAPPORTEUR : Madame Françoise BÉRARD

I - Contexte impactant le budget 2021

Le Rapport d'orientations budgétaires présenté et débattu lors du conseil municipal du 28 janvier 2021 a permis une information sur le contexte socio-économique et la situation financière de la collectivité afin d'éclairer les choix du budget primitif conformément au code général des collectivités territoriales et notamment à son article L2312-1. Il sera particulièrement utile sur ce point de se reporter au rapport qui a fait l'objet d'un vote et de la délibération spécifique n°01.2021.006.

I - Les grands axes du budget primitif 2021

Le budget 2021 a donc été construit en intégrant les projets et les actions présentées lors du ROB lorsqu'elles avaient une incidence budgétaire directe sur 2021. Il convient toutefois cette année de relativiser la comparaison avec le budget de l'année précédente car ce dernier avait été remanié au vu de la crise sanitaire. Bien que le contexte actuel reste incertain, cela rend les comparaisons moins pertinentes surtout concernant la section de fonctionnement.

A- Dépenses de fonctionnement

Le total des dépenses réelles de fonctionnement 2021 est de 19,9M€.

Le prolongement de l'état d'urgence sanitaire et la prudence nécessaire dans la projection des activités sur la totalité de l'année continuent d'affecter le fonctionnement de l'ensemble des services de la Ville et de ses activités. Ainsi, un certain nombre d'activités événementielles sont différées, annulées ou revues dans leur format.

La crise sanitaire grève également les modes de fonctionnement de certains services soumis à des protocoles stricts (notamment écoles, restaurants scolaires par exemple), nécessitant une mobilisation accrue des moyens humains et matériels (entretien, surveillance...).

	Budget précédent	Réalisé 2020	BP 2021
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 755 742 €	3 306 441 €	3 835 917 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	10 648 632 €	10 598 206 €	11 180 000 €
014 - ATTENUATION DE PRODUITS	415 000 €	408 993 €	531 214 €
022 - DEPENSES IMPREVUES	30 000 €	0 €	10 000 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 574 724 €	3 291 966 €	3 952 714 €
66 - CHARGES FINANCIERES	275 000 €	239 954 €	250 000 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	143 500 €	8 142 €	140 336 €
Total Dépenses Réelles de Fonctionnement	18 842 597 €	17 853 701 €	19 900 181 €

- **Les charges de personnel (chapitre 012) :**

Le budget 2021 intègre pour la dernière année les effets de la loi de finances 2016, loi qui mettait en place le parcours professionnel, des carrières et des rémunérations (PPCR), dispositif visant entre autres à revaloriser l'ensemble des cadres d'emploi de la fonction publique, à augmenter leur assiette de cotisation pour leur retraite....

Le coût des augmentations lié à ce dispositif, associé à l'évolution automatique de la carrière des agents (glissement vieillesse technicité, avancements décidés en 2020) représente un montant incompressible de 88 000€. Par ailleurs la loi de la transformation de la fonction publique du 6 mai 2019 a instauré la mise en place d'une indemnité de précarité évaluable à 20 000 €.

Les départs à la retraite, mais également les absences de certains agents peuvent minorer le montant des charges de personnel sauf si les remplacements s'avèrent nécessaires sur la durée de l'absence. Dans ce cas, certaines compensations sont envisageables, via le biais des assurances statutaires, des remboursements de sécurité sociale.

En outre, les orientations du nouveau plan de mandat amènent la collectivité à des réorganisations de services, à des créations de poste dans différents services pour mettre les ressources en cohérence avec les objectifs poursuivis, ce qui contribue à l'augmentation de la masse salariale sur l'année 2021.

- **Les charges à caractère général (chapitre 011)**

L'évolution des charges à caractère général a pu être maîtrisée. Celles-ci restent structurellement identiques aux années précédentes tout en intégrant des dépenses conjoncturelles liées par exemple à la crise sanitaire ou à la tenue des élections régionales.

Leur optimisation ne s'arrête pas au travail de préparation budgétaire puisqu'elle est aussi recherchée par une exécution plus économe et responsable grâce notamment à une rationalisation de la commande publique et une amélioration de l'achat. Un accent tout particulier a été mis dans un premier temps à l'adhésion aux centrales d'achat régionale et métropolitaine de manière à pouvoir collectivement réduire les coûts et améliorer la qualité.

Différents investissements qui seront évoqués dans la seconde partie du rapport visent également à réduire, modérer certaines charges tout en participant à réduire l'empreinte carbone de la collectivité, par exemple en isolant les bâtiments, rénovant l'éclairage public, optimisant le chauffage, optant pour une mobilité active ou décarbonée, ...

- Le chapitre des **atténuations de produits** regroupe la pénalité SRU et le FPIC.

Les atténuations de produits sont en forte augmentation (+116 k€) par rapport aux budgets précédents du fait de l'augmentation du prélèvement SRU, conséquence du retard accumulé par la commune pour respecter ses objectifs en termes de logements sociaux.

L'État le calcule en prenant en compte la différence entre le nombre effectif de logements conventionnés sur le territoire de la commune et l'objectif de 25 % de logements. Il s'explique par l'absence de déduction de subventions à des projets de construction ou de rénovation des habitats conventionnés de la part des partenaires publics ou privés (bailleurs, institutionnels).

Notons que 17 communes de la Métropole de Lyon ont fait l'objet d'un constat de carence au titre de la période 2017-2019. Le préfet a estimé que pour la période précitée "les résultats obtenus étaient trop éloignés des objectifs, y compris en prenant en considération les contraintes et difficultés."

Saint-Genis-Laval en fait partie et cela génère une dépense majorée supplémentaire de 97 k€ pour l'année 2021. Le total du prélèvement SRU est donc 291 k€ pour 2021.

Des crédits ont été budgétés en investissement en 2021 pour permettre à la ville d'avoir la capacité d'agir et de réduire ces charges dans le futur en fonction des projets qui lui seront proposés par les bailleurs et les partenaires.

L'État a toutefois pérennisé son choix de ne pas augmenter au niveau national le montant du FPIC. Comme prévu dans le ROB, le budget 2021 a donc stabilisé cette dépense à 240 k€.

- Les **autres charges de gestion courante** regroupent principalement les subventions aux associations, les subventions d'équilibre au CCAS et aux budgets annexes et ont été prévues à hauteur de 3,95 millions d'euros.

Les subventions de fonctionnement accordées aux associations restent un des postes budgétaires majeurs du budget communal (2,38 millions d'euros). Le montant 2021, s'appuyant sur les projections réalisées par les associations, reste identique à 2020 afin de soutenir un secteur associatif sensiblement touché dans ses activités et ses financements (pertes de recettes usagers, maintien de charges structurelles...). Un suivi au plus près de la situation des associations est assuré et une enveloppe de subvention dédiée permettra le cas échéant

d'ajuster les subventions en fonction des difficultés et des perspectives de reprise des activités ou non dans le courant de l'année.

Les subventions en numéraire aux associations feront comme chaque année l'objet de délibérations spécifiques prévues à l'ordre du jour de ce même conseil municipal. Notons dès à présent qu'elles sont proposées sur la base des projets, des situations et des dossiers de demandes de subventions qui ont été remis à la ville fin 2020.

Les budgets annexes rencontrent pour leur masse salariale les mêmes contraintes que celles du budget principal ce qui affecte les subventions d'équilibre qui sont ajustées en fin d'année en fonction des besoins financiers et de l'exécution budgétaire.

- Le Centre communal d'action sociale (CCAS) :

Le CCAS reste touché, dans son soutien aux plus fragiles, par les effets de la crise sanitaire. Il continue à porter des actions et des projets visant à réduire les inégalités, notamment sociales. Ainsi, le Programme de réussite éducative (PRE) en direction des enfants jusqu'à 16 ans et de leurs familles est mis en œuvre en 2021. Il permet une prise en charge individualisée des enfants et des jeunes fragilisés dans différents aspects de leur vie (scolaire, sociale, familiale, loisirs, santé...). Cette action, bénéficiant d'un financement de l'Etat, modifie cependant le budget et la masse salariale du CCAS qui se traduit par une augmentation de la subvention d'équilibre versée par le budget principal au CCAS.

- La Mouche :

Malgré un début d'année 2021 qui touche directement ses activités auprès du grand public, La Mouche a continué son activité auprès des professionnels et des scolaires.

En 2021, la municipalité donne un nouvel élan à la programmation des arts de la rue et du cirque à Saint-Genis-Laval en proposant une offre de spectacle en plein-air, non plus sur un seul temps fort dans l'année, mais en prolongeant la saison culturelle de La Mouche pendant les mois d'été, au dehors, c'est le nouveau programme "Les Météores". Cette programmation hors-les-murs modifie ainsi la subvention d'équilibre.

- Les **charges financières (250 k€)** sont en baisse par rapport aux budgets précédents (- 25 K€ par rapport au budget 2020).
Cette réduction s'explique par l'absence d'emprunt nouveau en 2020, les bonnes conditions de financement obtenues lors des dernières consultations ainsi que par des taux d'intérêts (type Euribor 3 mois) qui restent à des niveaux toujours négatifs, ce qui minore les charges de fonctionnement des emprunts à taux variables.
- Les **dépenses imprévues** ont été ajustées à 10 k€ pour la section de fonctionnement en tenant compte des besoins des années antérieures même si elles restent par nature imprévisibles...Elles peuvent être mobilisées par madame la maire par décision entre deux conseils municipaux.
- Les **charges exceptionnelles** (140 k€) intègrent les intérêts moratoires, les annulations de titres de recettes ou de créances facturées aux usagers sur exercice antérieur que la ville est susceptible de payer.
Elles comprennent également cette année 25 K€ de subventions exceptionnelles pour répondre à d'éventuels besoins de financement associatifs exceptionnels générés par la crise sanitaire.
Ce chapitre comprend également des crédits pour pouvoir répondre à une demande comptable de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) visant à solder comptablement une opération de travaux assez ancienne, qui est complètement financée par une hausse de recette du même montant au sein des recettes exceptionnelles.

B- Recettes de fonctionnement

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent quant à elles à 21,2 M€.

	Budget précédent	Réalisé 2020	BP 2021
013 - ATTÉNUATION DE CHARGES	172 000 €	123 816 €	142 400 €
70 - VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SERVICE	748 364 €	659 065 €	842 728 €
73 - IMPOTS ET TAXES	16 520 943 €	16 909 923 €	17 012 151 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 794 063 €	2 822 438 €	2 658 104 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	353 918 €	338 951 €	387 534 €
76 - PRODUITS FINANCIERS	200 €	16 €	200 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	131 100 €	90 816 €	135 170 €
Total Recettes Réelles de Fonctionnement	20 720 587 €	20 945 024 €	21 178 287 €

Les recettes sont en légère progression et génèrent un autofinancement qui permettra de financer une partie des dépenses d'investissement.

Le chapitre 70 ventes de produits - prestations de services regroupe l'ensemble des recettes perçues en application des tarifs communaux (occupation du domaine public, locations de salles, accueil périscolaire, participations des familles dans les crèches municipales, usagers du B 612...). L'évolution de ce chapitre s'explique par les régularisations relatives à l'occupation du domaine public.

Les prévisions de recettes ont été ajustées du fait des conséquences de la crise sanitaire (annulations, reports d'activités, fermetures pour les offres culturelles, scolaires, de loisirs, ...). Celles-ci devraient être moindres qu'en 2020 au vu d'une méthodologie nationale de lutte contre l'épidémie différente, ce qui explique la progression de budget à budget.

Le chapitre 73 des impôts et taxes

Il est en hausse de + de 492 k€ de budget à budget et demeure le chapitre de recettes le plus important du budget principal avec des postes de recettes qui évoluent différemment.

Il est constitué principalement par les impôts locaux qui intègrent l'évolution physique prévisionnelle des bases fiscales et seront caractérisés en 2021 par la mise en oeuvre de la réforme fiscale découlant de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Il en résultera au budget 2021 une absence totale de recette de taxe d'habitation sur les résidences principales dont la perte budgétaire sera compensée sans surcoût pour le contribuable par le transfert de la part métropolitaine des taxes foncières.

La délibération spécifique relative au vote des taux communaux également prévue à l'ordre du jour de ce conseil municipal présente le mécanisme, les enjeux ainsi que les orientations fiscales pour 2021.

Les prévisions des droits de mutation ont été ajustées au niveau des crédits ouverts 2020 du fait d'une conjoncture immobilière toujours favorable avec un territoire saint-genois tout particulièrement attractif du fait des projets et des nouvelles infrastructures programmées (Vallon des Hôpitaux, métro B, ...).

L'abattement exceptionnel de TLPE voté en mai 2020 ne s'applique plus et la TLPE est comme prévu, rétablie et à nouveau budgétée sur 2021.

Les autres recettes sont également stables et prévues à l'identique. Il en est ainsi pour :

- la taxe sur la consommation finale d'électricité qui a été inscrite sur la base de l'année précédente,
- le FNGIR, qui est une dotation de l'État perçue suite à la réforme de la taxe professionnelle,
- l'attribution de compensation du fait de l'absence de nouveaux transferts de compétences entre la Métropole de Lyon et ses communes membres,

- la dotation de solidarité communautaire versée par la Métropole de Lyon aux communes dont les critères d'attribution n'ont pas, à notre connaissance, fait l'objet à ce jour de modifications.

Le tableau ci-après détaille les recettes comprises dans le chapitre 73 des impôts et taxes :

Libellé	Montant 2021
TAXES FONCIÈRES ET D'HABITATION	13 100 000 €
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	1 880 612 €
ATTRIBUTION DOTATION SOLIDARITÉ	247 600 €
FNGIR	184 149 €
TAXE SUR LES PYLÔNES ÉLECTRIQUES	5 900 €
TAXE SUR L'ÉLECTRICITÉ	434 300 €
TAXE ADDITIONNELLE DROIT MUTATION	1 060 000 €
TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE	60 000 €
DROITS DE PLACE / FOIRE SAINTE CATHERINE	39 590 €
TOTAL	17 012 151 €

Le total du chapitre 74 des dotations et participations est de 2,6 M€ en 2021.

La baisse globale s'explique par la diminution de la DGF du fait d'une population stable et d'un prélèvement de l'État (l'écêtement fiscal) qu'il redistribue à d'autres communes considérées comme plus favorisées. Il en résulte une diminution plus que significative de cette recette dans le temps (DGF 2011 : 2,6 M€, DGF 2020 : 0,95 M€, DGF 2021: 0,82 M€). Les autres recettes sont stables en dehors de celles qui sont liées aux niveaux d'activités des services .

Ces recettes peuvent se détailler ainsi :

Libellé	Montant 2021
Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.)	820 000,00 €
Dotations de l'État versées en compensation d'exonérations de fiscalité	502 940,00 €
Participation de l'État et de la Métropole de Lyon pour les postes et les actions Contrat de ville	53 780,00 €
REFORME RYTHMES SCOLAIRES (ASRE + ÉTAT)	28 400,00 €
CAF (Contrat Enfance Jeunesse, structures enfance, accueil périscolaire Guilloux, Mixcube)	1 077 285,00 €
Subventions diverses (FCTVA, projet Nature, gendarmerie, FLIAJ et animations commerciales...)	113 153,32 €
Contribution des communes pour les enfants extérieurs scolarisés à St Genis et diverses pour les écoles, participation des collèges pour l'utilisation des gymnases	42 780,00 €
Dotations de l'État (recensement, titres sécurisés, frais assemblée électorale, cimetière)	19 766,00 €
TOTAL	2 658 104,32 €

Les autres produits de gestion courante, prévus au chapitre 75, sont globalement stables et comprennent essentiellement les loyers de la gendarmerie revalorisés et les locations immobilières qui évoluent selon les indices de revalorisation classiques pour un total de 387 K€.

Les remboursements de charges et de rémunérations :

La baisse de l'atténuation de charges sur le volet ressources humaines à 130 000 € trouve son explication par le retour de congés longue durée et/ou longue maladie de certains agents mais également dans le non-remboursement des salaires des agents en maladie ordinaire et en congé maternité, élément du contrat actuel de l'assureur statutaire.

Enfin, les produits exceptionnels, prévus au chapitre 77, sont habituellement constitués de remboursements de sinistres courants par notre assureur ou des ventes de biens réformés. Ce chapitre comprend également la contrepartie évoquée précédemment en recette des dépenses exceptionnelles.

Aucune donation, aucun remboursement de sinistre significatif ne sont attendus pour 2021.

La section de fonctionnement dégage un solde positif composé des amortissements obligatoires des immobilisations et de l'épargne de la collectivité qui permet de contribuer au financement des équipements de la section d'investissement conformément à l'affectation provisoire des résultats définitifs (cf. le rapport spécifique également à l'ordre du jour du présent conseil municipal).

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle est équilibrée et comprend des dépenses et des recettes d'investissement.

A- Les dépenses d'investissement

Elles comprennent des dépenses d'équipement (travaux, mobilier, subventions d'équipement) et le remboursement en capital de la dette qui ne peut être financé que par des ressources propres (c'est-à-dire les recettes hors emprunt).

Les dépenses financières

Elles sont composées du remboursement en capital des emprunts qui est évalué à 700 K€ pour les emprunts dits « classiques » et à 228 K€ pour les Crédits long terme renouvelable (CLTR) en application de la diminution annuelle du plafond.

Cette diminution du remboursement en capital (-45 k€ de budget à budget) résulte d'une diminution de l'encours de la dette car la ville n'a effectué aucun nouvel emprunt en 2020.

La ville de Saint-Genis-Laval présente un stock total de dettes à rembourser de 10,58 M€ (458€ par Saint-Genois) qui reste toujours inférieur à celui des communes comparables (1 050€ par habitant). Cet endettement reste proportionné aux capacités de remboursement et d'autofinancement actuelles et futures de la ville. Ce différentiel pourra le cas échéant être utilisé pour contribuer au financement des projets et des équipements qui seront décidés, programmés puis réalisés tout au long de ce nouveau mandat.

En 2021, les dépenses d'équipement totales du budget ville sont au total de 6,48 M€.

Il est possible de différencier les dépenses qui sont effectuées et portées directement par la ville de celles qui sont financées en tout ou partie par le budget principal via le versement de subventions d'investissement ou de fonds de concours.

Les subventions et les fonds de concours :

Les subventions dites « logements » ont aussi été prévues pour permettre la réalisation de projets incluant des logements conventionnés ou pour rénover de manière plus qualitative le bâti actuel (notamment sur le plan thermique) pour lutter contre le réchauffement climatique et réduire également les charges des locataires.

Elles permettront ainsi de se saisir des occasions qui pourraient se présenter en cours d'année. Elles feront l'objet de délibérations spécifiques et les dépenses qui seront ensuite intégralement déduites du prélèvement SRU (aucun coût pour la ville).

Les autres subventions d'investissement sont essentiellement constituées par des subventions versées aux associations qui sont examinées dans le cadre des rapports relatifs aux subventions à l'ordre du jour du présent conseil municipal ainsi que les crédits relatifs au Fonds d'initiative communal (FIC). Des travaux de proximité via le FIC seront en effet réalisés par la Métropole de Lyon avec un cofinancement de la Ville de manière à pouvoir répondre à un maximum de priorités concrètes et quotidiennes des usagers pour les petits aménagements et travaux sur les espaces publics et la voirie.

Vous trouverez ci-dessous un tableau de synthèse qui reprend de manière synthétique ces différents éléments :

Libellé	Montant 2021
AIDE A L'ACQUISITION D'UN VÉLO A ASSISTANCE ÉLECTRIQUE	1 600,00 €
AIDE ALIMENTAIRE - FRIGO	1 000,00 €
ALLIADE - PROGRAMME LOGEMENTS 126-128 AVENUE CLÉMENCEAU	15 000,00 €
FIC 2021	20 000,00 €
GRAND LYON HABITAT - PROJET CONSTRUCTION 14 RUE DES HALLES	45 000,00 €
LYON METROPOLE HABITAT - PROGRAMME LOGEMENTS 10 PLACE JABOULAY	8 699,00 €
SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE - VÉHICULE	5 000,00 €
SUBVENTION PLAN FACADES CENTRE VILLE	11 000,00 €
VILOGIA - PROGRAMME LOGEMENTS 11 RUE DES HALLES	5 950,00 €
VILOGIA - PROGRAMME LOGEMENTS 12 PETITE RUE DES COLLONGES	5 646,00 €
VILOGIA - PROGRAMME LOGEMENTS 4 PETITE RUE DES COLLONGES	2 450,00 €
Total subventions d'équipement / fonds de concours	121 345,00 €

La ville verse par ailleurs également des subventions d'équilibre aux résidences autonomie et au budget annexe La Mouche. Cette dernière permettra par exemple d'améliorer le service rendu aux usagers (achat de gradins complémentaires fonctionnels pour les événementiels hors les murs) et de renouveler le matériel qui doit l'être.

Les dépenses d'équipement effectuées directement par la ville :

Le budget comprend 6 M€ de dépenses d'équipement constituées des reports et des propositions nouvelles

Les orientations de la politique d'équipement ont été présentées lors du Rapport d'orientations budgétaires 2021. Les différents projets agissent pour améliorer le quotidien et à rendre Saint-Genis-Laval plus humaine, plus harmonieuse et plus dynamique tout en rénovant le patrimoine communal, souvent vétuste, et en optimisant la gestion afin de réduire les charges futures mais aussi de réduire l'empreinte écologique de la commune.

Un diagnostic du patrimoine de la commune a été budgété dans le but de dégager une stratégie patrimoniale et d'optimiser les dépenses d'entretien et de remise en état des bâtiments au regard des usages envisagés.

De nombreuses dépenses d'équipements sont ainsi programmées pour l'exercice 2021, et vous trouverez ci-dessous des exemples les plus significatifs (mais non exhaustifs) qui vous sont présentés par opération comptable et politiques publiques.

Opération	Principaux investissements 2021	BP 2021
Non-ventilés par opération	Étude patrimoniale des locaux centre ville Mobilier et matériels divers Construction de cavurnes Équipements de police municipale	210 k€
Subventions logements sociaux (SRU)	14 rue des Halles, 126-128 avenue Clémenceau, 10 place Jaboulay, 4 et 12 petite rue des Collonges, 11 rue des Halles...	83 k€
Parc automobile	Remplacement/acquisition de 4 véhicules Extension du parc de vélos électriques (4 à 5 vélos)	332 k€
Informatique	Mises à jour diverses et serveurs Renouvellement licences et matériels divers (tous secteurs) Déploiement WIFI Hôtel de ville Équipements VPI dans les salles de classes	265 k€
Électroménager	Matériel électroménagers divers sites	30 k€
Espaces Verts	Matériel / Plantations divers sites Végétalisation / Plantation d'arbres	136 k€
Projet Nature	Création d'une mare sur plateau des Barolles Gestion différenciée du plateau	50 k€
Voirie Éclairage public	Études plan local de stationnement et requalification centre ville Dissimulation de réseaux Vallon des Hôpitaux, FIC Rénovation éclairage public (Gadagne, Foch, Clémenceau, clocher...)	1 132 k€
Réserves foncières	Foncier / Préemptions commerciales diverses (régularisation terrain Mixcube, local commercial Bouvier)	335 k€
Vidéo protection	Renforcements / Réparations dispositif	128 k€
Hôtel de Ville	Réaménagement open space état civil Construction d'abris vélos Rénovation vélux en toiture de Hôtel de Ville Mobilier divers secteurs	101 k€
Maison des Champs	Équipements accès badgés	5 k€
Cimetière	Rénovation du monument aux morts	42 k€
Tous bâtiments	Travaux tous sites, avec notamment : - études rénovation chaudière PSP Collonges - mise aux normes locaux (Rochefort, Secours Populaire) - pose transmetteurs GSM sur alarmes - installation défibrillateurs	415 k€
Ad'AP et accessibilité	Accessibilité Pom Cerises, Le Colombier, Gymnase Guilloux... Aménagements divers	77 k€
Patrimoine	Études rénovation Maison Ricard, Villa Chapuis, église Mise aux normes électriques Villa Chapuis Rénovation pilier Lavoisier de la plate	71 k€
Groupes scolaires	Études et rénovation toitures (GS Mouton Bergier, GS Frantz) Études pour l'extension restaurant Mouton Travaux d'accessibilité GS Frantz Rénovation chaudières GS Bergier Installation films isolants occultants GS Mouton Acquisition nouveau lave-vaisselle restaurant du Centre	1 226 k€
Équipements sportifs	Nouveaux parcours de santé Études aménagement du club house et du site de la halle Fillot Rénovation des cascades stade de Beauregard	613 k€
Structures jeunesse	Études et diagnostics restructuration CSCB Démarrage travaux restructuration CSCB Extension locaux Accueil Enfance	514 k€
La Mouche	Sécurisation quai de déchargement	48 k€
B612	Aménagement ventilation et mobilier	23 k€
Structures enfance	Réfection cour Sucre d'Orge Études transformation locaux Jardin Passerelle Rénovation divers sites	160 k€

B- Les recettes d'investissement

Les **recettes d'investissement** se composent, outre l'**autofinancement** dégagé par la section de fonctionnement, du résultat consolidé (3,68 millions, cf. délibération spécifique) et des ressources suivantes :

	Budget précédent	Budget 2021
Cessions d'immobilisations (024)	10 000 €	15 000 €
FCTVA	300 000 €	500 000 €
TLE - Taxe d'aménagement	20 000 €	20 000 €
Subventions d'équipement	136 889 €	224 178 €
Nouvel emprunt	0 €	280 000 €
Recettes d'investissement	466 889 €	1 039 178 €

Le **FCTVA** est une dotation de l'État qui compense partiellement les collectivités locales de la non récupération de la T.V.A. Elle est calculée par rapport aux travaux d'investissement éligibles réalisés en N-1. Pour mémoire, le taux de FCTVA actuel est de 16,404%. Cette recette est liée aux investissements éligibles de l'année précédente et va augmenter logiquement en 2021. Elle est évaluée à 500 K€ en 2021 contre 392 K€ en 2020. Cette recette continuera d'évoluer dans les années futures en fonction des réalisations et sera versée de manière automatique lorsque les dépenses seront effectuées sur les comptes éligibles.

La **Taxe d'aménagement**, qui s'applique aux opérations d'aménagement et aux opérations de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments, installations ou aménagements de toute nature soumises à un régime d'autorisation, a été évaluée à 20 K€ au vu notamment du réalisé des années précédentes et des projets en cours. Le montant budgété est stable et correspond toujours au reversement d'un huitième du produit perçu par la Métropole de Lyon, qui dispose de la compétence pour l'élaboration, la révision du Plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLUH).

Les **subventions d'équipement** prévues pour 224 K€ en 2021 comprennent principalement le fonds de concours de la Métropole de Lyon qui finance intégralement le projet Nature ainsi que les subventions auxquelles la ville peut prétendre du fait des projets d'investissements prévus sur 2021 et des dispositifs de financement spécifiques qui ont été mis en place par les collectivités locales (Région Auvergne Rhône -Alpes pour la vidéoprotection et les équipements de police municipale ; métropole de Lyon pour les véhicules) et l'État (CAF, Plan de relance).

Enfin, un **emprunt** de 280 k€ a été prévu pour équilibrer la section d'investissement en raison de dépenses d'investissement qui avaient été décidées par l'ancienne municipalité. Elles sont obligatoires et nécessitent maintenant d'être financées. Il s'agit d'un local commercial au 9 rue de la Liberté et d'un terrain jouxtant le Mixcube. Cet emprunt d'équilibre ne sera bien évidemment effectué (en tout ou partie) que si l'exécution budgétaire réelle le nécessite.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **DÉCIDER** la reprise anticipée des résultats prévisionnels 2020 du budget principal et du budget annexe La Mouche pour financer les restes à réaliser et participer au financement des équipements au sein de la section d'investissement.
- **AUTORISER** madame la maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous documents utiles en vue d'obtenir une subvention totale ou partielle pour les projets et les dépenses prévues au sein des budgets principal et annexe;
- **ADOPTER** chapitre par chapitre le budget primitif principal et le budget annexe pour l'exercice 2021 en équilibre :

Il sera demandé au conseil municipal d'adopter chapitre par chapitre le budget primitif principal et le budget annexe pour l'exercice 2021 en équilibre.

Budget principal

La section de fonctionnement s'élève en dépenses et en recettes à 21 221 966,71€

La section d'investissement s'élève en dépenses et en recettes à 9 367 876,19€

Budget annexe La Mouche

La section de fonctionnement s'élève en dépenses et en recettes à 821 932,04€

La section d'investissement s'élève en dépenses et en recettes à 45 431,22€

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Françoise BÉRARD**,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITÉ
Motion adoptée par 26 voix Pour et 6 voix Contre, Abstention : 3.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

La Maire,

Marylène MILLET



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE

Liste des élus ayant voté CONTRE

Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER

Liste des élus s'étant ABSTENU

Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.